

Procès Verbal de la réunion du 22 juin 2009

Le quinze juin deux mille neuf, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **vingt deux juin deux mille neuf**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Aménagement des horaires de la Poste et de la Mairie
- Projet d'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile
- Travaux d'installation des jeux d'extérieur
- Consultation de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation des accès routiers du bourg
- Consultation de maîtrise d'œuvre pour les panneaux photovoltaïques du préau de l'école
- Consultation de maîtrise d'œuvre pour la chaufferie bois automatique
- Appel à projet "amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti existant"
- Dévolution des travaux de voirie des rues Casse Bots et Cruzille
- Information sur le projet de traitement des déchets OXALOR
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille neuf, le vingt deux juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

Etaient présents : MM. BEAUBEAU Bernard, MÊMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane,
Mmes OLÉAC Fabienne, ROY Estelle,
MM. CLÉMENT Alain, DELAVault Alain, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Christian.

Absente représentée : Mme BOUTIN Annabelle

Absent excusé : M. ROUSSEAU Daniel

Absente : Mme EBRAN PICHON Martine.

Monsieur Jérôme MÊMETEAU a été élu **Secrétaire**.

Adoption du procès verbal de la réunion du 25 mai 2009

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 25 mai 2009 le procès verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande ensuite un ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Acquisition d'un véhicule et d'un matériel
- ligne de trésorerie
- demande de subvention de l'association HISTRA

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

**N°2009 - 149 – Aménagement des horaires
de La Poste et de la Mairie**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention avec La Poste pour l'ouverture à compter du 1^{er} septembre 2009 d'une agence postale communale dans les locaux de la Mairie.

Cette ouverture d'agence postale nécessite :

- d'aménager les horaires d'ouverture de la Mairie et de l'agence postale communale sur des plages horaires concordantes,
- d'adapter le temps de travail des agents qui seront affectés à l'agence postale communale

En ce qui concerne l'ouverture de la Mairie et de l'agence postale communale, Monsieur le Maire propose les horaires suivants :

☞ le secrétariat de Mairie : ouvert tous les matins du lundi au samedi de 9h00 à 12h00, et le vendredi après midi de 14h00 à 17h00.

☞ l'agence postale : ouverte tous les matins du lundi au samedi de 9h00 à 11h30.

Ces horaires tiennent compte des disponibilités des agents occupant déjà des fonctions notamment au service scolaire et au service technique pour l'entretien ménager des bâtiments.

**N°2009 - 150 – Personnel communal affecté aux services
de l'agence postale communale**

En ce qui concerne l'adaptation du temps de travail des agents affectés à l'agence postale communale, il y a lieu de prévoir deux personnes pour pourvoir aux ouvertures pendant les absences et les congés de l'une ou l'autre d'entre elles.

Monsieur le Maire propose :

- d'augmenter le temps de travail de Mademoiselle Linda LONGEAU, agent titulaire employé actuellement sur la base de 30/35^{ème} sur deux grades (adjoint technique de 2^{ème} classe pour 16/35^{ème}, et adjoint administratif de 2^{ème} classe pour 14/35^{ème}), et de le passer à 35/35^{ème}, soit à temps complet,

- de proposer un contrat de travail à Mademoiselle Laurence DUMOUSSEAU, qui se rajoutera au contrat qu'elle a actuellement avec la Communauté de Communes du Pays Mélusin et affectée à l'école de JAZENEUIL sur la base de

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'augmenter le temps de travail de Mademoiselle Linda LONGEAU, agent titulaire pour passer à temps complet soit 35/35^{ème} sur deux grades (adjoint technique de 2^{ème} classe pour 14/35^{ème}, et adjoint administratif de 2^{ème} classe pour 21/35^{ème}),
- de proposer un contrat de travail à Mademoiselle Laurence DUMOUSSEAU.

Le Comité Technique Paritaire sera consulté pour l'augmentation du temps de travail de Mademoiselle Linda LONGEAU.

**N° 2009 - 151 – Projet d'installation d'une antenne relais
de téléphonie mobile**

Monsieur le Maire fait savoir que la société SPIE Sud Ouest de TOULOUSE, pour le compte de la société SFR, souhaite implanter une antenne relais de téléphonie mobile sur la Commune de JAZENEUIL. Plusieurs sites sont proposés, mais celui du Pré Sableau semble être le plus approprié.

La société SFR souhaite donc faire l'acquisition d'une petite surface de terrain (50 à 100 m²) sur la zone artisanale du Pré Sableau.

Cette parcelle pourrait se situer à l'arrière de celle où le local technique communal est implanté, et en bordure du chemin rural n°100 des Touches à la Posterie. L'accès à ce terrain se ferait par ce chemin de façon piétonnière. Une division cadastrale sera nécessaire, ainsi qu'une demande de déclaration préalable à l'établissement d'un lotissement.

Monsieur Christian ROUSSEAU fait part de son inquiétude sur la multiplication des antennes relais des différents opérateurs de téléphonie mobile, dont la nuisance pour la santé semble être avérée.

Le Maire rappelle que le règlement du Plan d'Occupation des Sols autorise l'implantation de tels ouvrages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (6 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention) donne un avis favorable à ce projet d'implantation.

Le Conseil Municipal fixe dans un second temps les conditions de la cession d'une parcelle de terrain :

- prix de vente forfaitaire du terrain à 10 000 €, frais de notaire en sus à la charge de la société SFR,
- prise en charge par la société SFR du bornage et des VRD du terrain.

N°2009 - 152 – Travaux d'installation des jeux d'extérieur

Monsieur Jérôme MÈMETEAU fait savoir que les jeux d'extérieur acquis auprès de la société KASO seront livrés semaine 30, et qu'il convient de prévoir leur montage au plus vite pendant l'été.

Plusieurs points sont à traiter rapidement :

- terrassement des emplacements (par location de mini-pelle, ou intervention d'une entreprise)
- comblement des espaces terrassés avec un paillis de copeaux de bois ou de mignonette

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les éléments suivants :

- terrassement des emplacements par l'entreprise SARL de l'Augerie de ROUILLE dans la mesure où sa disponibilité permet une intervention très rapide
- comblement des espaces terrassés avec un paillis de copeaux de bois
- montage des jeux avec des bénévoles lors d'une journée conviviale autour d'un pique-nique.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour passer commande des terrassements et du paillis. Les dépenses seront imputées en investissement, à l'article 2315 de l'opération « voirie divers ».

N°2009 - 153 – Etude globale pour la sécurisation des voies routières et piétonnes du Bourg

- Consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre -

Monsieur Jérôme MÈMETEAU propose de mettre en place une consultation relative à une mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude globale de la sécurisation des voies routières et piétonnes du Bourg.

Le règlement de la consultation prévoirait certains points :

- budget prévisionnel 500 000 € en plusieurs tranches
- les candidatures devront comporter au minimum un géomètre, un bureau d'étude VRD
- présentation d'un dossier d'œuvre des réalisations effectuées lors des 5 dernières années
- critères de jugement des candidatures : prix de la prestation (40), références représentatives au cours des 5 dernières années (60)
- début de l'étude au 4^{ème} trimestre 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable au lancement de cette consultation.

N° 2009 - 154 – Projet d’implantation d’une centrale photovoltaïque sur le préau de l’école

- Consultation d’entreprises -

Monsieur Jérôme MÊMETEAU propose de mettre en place une consultation d’entreprises pour l’implantation d’une centrale photovoltaïque sur le préau de l’école.

Le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) qui a mené l’étude, assurera la maîtrise d’œuvre de ce projet.

Le règlement de la consultation prévoirait certains points :

- justificatifs quant aux qualités et capacités des candidats
- jugement des offres économiquement les plus avantageuses
- début des travaux : début octobre 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité, donne un avis favorable au lancement de cette consultation.

N° 2009 - 155 – Construction d’une chaufferie centrale automatique à énergie renouvelable bois

- Consultation pour une mission de maîtrise d’œuvre -

Monsieur Jérôme MÊMETEAU propose de mettre en place une consultation relative à une mission de maîtrise d’œuvre pour la construction d’une chaufferie centrale automatique à énergie renouvelable bois sur le site mairie - école - salle des fêtes.

Cette démarche a reçu l’aval de la Communauté de Communes concernant la partie école dont elle assure la compétence depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le règlement de la consultation prévoirait certains points :

- budget prévisionnel 120 000 €
- les candidatures devront comporter au minimum un architecte, un bureau d’études thermiques et fluides, un économiste de la construction
- présentation d’un dossier d’œuvre des réalisations récentes
- critères de jugement des candidatures : prix de la prestation (40), références représentatives au cours des 3 dernières années (60)
- début de l’étude au 4^{ème} trimestre 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité, donne un avis favorable au lancement de cette consultation.

N° 2009 - 156 – Pancartages événementiels

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser un pancartage d'informations commémoratives au pied de l'arbre de la Liberté qui a été planté à l'occasion du bicentenaire de la Révolution Française en 1989, et au pied de l'arbre du 3^{ème} millénaire qui a été planté en décembre 2000.

N°2009 - 157 – Travaux de voirie
- rue Casse Bots et rue Crouzille -

Monsieur Bernard MACOUIN rappelle le projet de réfection des voiries de la rue Casse Bots et de la rue Crouzille pour lesquelles une consultation d'entreprises a été réalisée.

Il rappelle l'estimation de la Direction Départementale de l'Équipement qui s'élève à 37 955 € HT.

La consultation a donné les résultats suivants :

Estimation de la DDE : 37955 € HT, soit 45394.18 € TTC		total HT	total TTC
DSTP	St Julien l'Ars	32 057.00	38 340.17
EUROVIA	Poitiers	33 636.00	40 228.66

La commission d'appel d'offres propose de retenir la Ste DSTP de ST JULIEN L'ARS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient à l'unanimité :

- la proposition de l'entreprise DSTP de SAINT JULIEN L'ARS pour un montant de 32 057.00 € HT, soit 38 340.17 € TTC
- donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents et pièces nécessaires à la passation du marché
- demande l'imputation de la dépense en investissement, à l'article 2315 de l'opération « Voirie divers ».

N°2009 - 158 – Appel à projet de la Région
« Amélioration de la performance énergétique
du patrimoine bâti existant des communes
de moins de 10.000 habitants en Poitou-Charentes »

Faisant suite à la précédente délibération n°2009 - 145 du 25 mai 2009, Monsieur Jérôme MÊMETEAU rappelle au Conseil Municipal que la Région Poitou-Charentes et la Délégation Régionale de l'ADEME ont lancé un appel à projets visant à encourager et accompagner les communes de moins de 10.000 habitants dans la réalisation d'un programme de travaux sur leur patrimoine bâti existant destiné à générer au minimum 30 % d'économie d'énergie finale par rapport à la situation actuelle de l'ensemble de leur parc immobilier.

Pour s'inscrire dans cet appel à projets, la commune intéressée doit faire acte de candidature avant le 30 juin 2009 en adressant un courrier et une délibération.

Puis la commune dispose d'un délai maximum de 8 mois pour déposer son dossier de candidature définitif précisant le programme triennal de travaux retenu suite à la réalisation d'études énergétiques subventionnées jusqu'à 70 %.

L'appel à projets permettra aux communes de bénéficier d'aides FEDER pour la réalisation de ces travaux d'économies d'énergie dans la limite de l'enveloppe maximum disponible de 4 M€, qui sont cumulables avec les autres dispositifs spécifiques du Fonds Régional d'Excellence Environnementale tels que ceux sur les énergies renouvelables.

Il propose au Conseil Municipal que la commune de JAZENEUIL fasse acte de candidature pour cet appel à projets et missionne un bureau d'études spécialisé afin de lui confier la réalisation des études énergétiques nécessaires à la définition du programme de travaux permettant d'atteindre au moins une réduction de la consommation d'énergie finale de 30 % par rapport à la situation actuelle de l'ensemble du patrimoine immobilier.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de s'inscrire dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Poitou-Charentes et la Délégation Régionale de l'ADEME « Amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti existant des communes de moins de 10.000 habitants en Poitou-Charentes ».
- Sous réserve de la validation et de la faisabilité de l'opération suite à la réalisation des études énergétiques préalable, s'engage à :
 - ☞ construire et conduire un programme de travaux conduisant à une réduction d'au moins 30 % en énergie finale de la consommation initiale de l'ensemble du parc immobilier de la commune, mettre en œuvre et mobiliser les moyens techniques et financiers nécessaires,
 - ☞ respecter les exigences réglementaires pour les bâtiments concernés,
 - ☞ mettre en place un suivi des consommations énergétiques de son patrimoine permettant de mesurer les performances du programme engagé,
 - ☞ informer les administrés de la commune de l'action engagée et valoriser auprès d'eux les résultats qui découleront de l'opération.
- décide de confier la réalisation d'une mission d'études énergétiques à un bureau d'études spécialisé.
- sollicite des subventions du Fonds Régional d'Excellence Environnementale, pour le financement de la mission études énergétiques.
- autorise le maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.
- précise que les crédits nécessaires à la réalisation de cette mission d'études énergétiques sont inscrits au budget.

N° 2009 - 159 – Ligne de crédit de trésorerie

Le Conseil Municipal demande la consultation d'organismes bancaires pour l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie à compter du 1^{er} août 2009 sur les bases suivantes :

- montant : **150 000 €**

- durée : **12 mois**
- périodicité de remboursement : **trimestrielle**

**N° 2009 - 160 – Traitement des déchets ménagers par
procédé OXALOR**

Monsieur le Maire donne une information sur le procédé d'élimination des déchets ménagers OXALOR qui intéresse la Communauté de Communes.

Ce procédé qui consiste à épandre de la chaux pour brûler les déchets et éviter ainsi l'enfouissement massif, réduit considérablement le coût des traitements.

Des interrogations subsistent sur les problèmes liés à l'épandage des résidus sur les terrains agricoles.

N° 2009 - 161 – Acquisition d'un véhicule et d'un matériel

Monsieur Bernard MACOUIN rappelle la décision du Conseil Municipal de faire l'acquisition d'un fourgon d'occasion en remplacement de la fourgonnette CITROEN C15 dont la vente a été décidée.

Un fourgon d'occasion mis en vente par Monsieur PASQUAY Joël – les Molles – 86600 SAINT SAUVANT a été vu en commission et correspond aux attentes du service technique :

- fourgon PEUGEOT BOXER de 1995
- ouverture latérale, carrosserie surélevée, crochet attelage
- 135000 kms
- excellent état
- prix : 5000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de faire l'acquisition du véhicule d'occasion ci-dessus au prix de 5000 € HT, soit 5980 € TTC auprès de Monsieur PASQUAY Joël – les Molles – 86600 SAINT SAUVANT.

La dépense sera imputée en investissement à l'article 2182 de l'opération « Matériel divers ».

En ce qui concerne l'acquisition d'un chargeur d'occasion, il est très difficile de trouver la correspondance pour qu'il puisse s'installer sur le tracteur RENAULT.

Le Conseil Municipal décide donc de lancer une consultation d'entreprises pour un équipement neuf.

**N° 2009 - 162 – Demande d'une subvention
de l'association HISTRA**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Georges DELPLANQUE, Président de l'association HISTRA, par lequel une demande de subvention est formulée à hauteur de 1000 € pour les activités et les projets 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix (8 voix pour, 4 voix contre) décide d'octroyer une subvention à l'association HISTRA.

Le Maire propose d'attribuer une subvention de 200 € qui est acceptée à la majorité des voix (9 voix pour, 3 voix contre) par le Conseil Municipal.

N°2009 - 163 – Travaux d'entretien de voirie

Monsieur Bernard MACOUIN porte à la connaissance du Conseil Municipal le devis établi par la société GREMAIR de LUSIGNAN pour le point à temps à réaliser sur plusieurs voies communales du Bourg :

- rue des Rocs : 480 € HT
- cité du Champ de la Croix : 960 € HT
- rue des 3 Vallées : 480 € HT
- cité de la Vigne : 480 € HT
- cité du Moulin : 480 € HT
- cité des Hautes Vignes : 480 € HT
- rue de la Quinterie : 480 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide dans un premier temps de réaliser en priorité les interventions sur la cité du Moulin et sur la cité du Champ de la Croix pour un montant de 1440 € HT, soit 1722.24 € TTC.

N°2009 - 164 – Travaux en régie

Le Conseil Municipal décide de classer en « travaux en régie » les dépenses de fournitures ci-dessous relatives à des travaux d'investissement réalisés par les employés communaux :

Aménagement du local de la vallée	facture n°72213 de l'Ets GARANDEAU – LUSIGNAN du 31.05.09 montant de 839.74 € HT, soit 1004.33 € TTC
-----------------------------------	---

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 24 heures